



# **Football en milieu scolaire 2024-2025**

## **F.M.S du Cantal**

**Jeudi 29 novembre 2024**

**à la Maison Départementale des Sports à Aurillac**

**Présents :** Mme Delphine COULON (CPD du Cantal), Mr Thierry CHARBONNEL (Président du District du Cantal), Mr Sébastien BOYER (CTR Foot en Milieu scolaire), Franck PERIE (président de la Commission FMS du Cantal), Serge POTEL (membre de la commission FMS et du comité directeur du cantal), Mr POPELIAS (proviseur du Lycée Monnet Mermoz), Mr MANESSE (proviseur adjoint d'Emile DUCLAUX), Mr Pierre DUFOUR (Président de l'AFC), Mr Benjamin ESB RAT (Responsable technique de l'AFC), Mr Christophe PIC (Professeur EPS coordonnateur du collège de Massiac), Mr Guy BRUEL et Mr Nathan DEMICHEL (responsables technique de l'EFCV), Mr Bruno DE FIGUEIREDO (responsable technique du FCAM), Mr David CHARBONNEL (professeur EPS coordonnateur du collège d'Ydes), Mr Camille LEYMONIE (intervenant technique au collège d'Ydes), Mr Gilles PASCAL (responsable technique de l'USS), Mr Franck FIDELLE (professeur coordonnateur du lycée Louis Mallet), Mr Jean Christophe RAOUL (Responsable technique FC MASSIAC MB), Mme Christelle DEFIX (professeur coordonnateur collège de PIERREFORT), Mme SEBASTIANO et Mme MARTROU (principale et intendante du collège de Pierrefort), Mr Nicolas NEUVILLE (CTD Cantal)

**Absents excusés :** Mme JOURDAN (Directrice du LEPA Louis MALLET), Mme COLINEAU (Directrice Collège Notre Dame), Mme Laurence GAY (professeur coordonnateur EPS lycée Emile DUCLAUX), Mr DEHAULT (principal du collège de Montsalvy), Mr TILLY (proviseur adjoint du Lycée MONNET MERMOZ), Mr DUMONTEL (directeur UNSS du Cantal), Bernard JOSEPH (membre de la FMS du Cantal, Mr Laurent MAURY (Directeur Technique de l'AFC), Mr Eric CANTOURNET (Président du GJPTF)

**Assistent à la réunion en tant que service civique :** Mathieu ROMUD, Yacine MAHEROUZ



## ALLOCUTION DU PRESIDENT du District du Cantal de Football, Mr CHARBONNEL

Mr CHARBONNEL évoquait en premier lieu la CIRCULAIRE 48 du 21 décembre 2023 du Bulletin Officiel ; en rappelant que la pratique d'une activité sportive constitue un facteur de bien-être, de bonne santé et de réussite. Elle s'ancre par ailleurs dans une culture et joue un rôle reconnu d'insertion sociale. Il concluait ses propos en insistant sur la recherche de la performance sportive qui n'est pas l'objet premier de la Section Sportive Scolaire, mais une attention particulière sera portée aux projets qui contribuent à renforcer une éducation par le sport, également un accent spécifique porté sur l'inclusion des élèves à besoins éducatifs particuliers, au développement de la mixité, la persévérance scolaire, l'accès du sport au plus grand nombre, et la santé des jeunes.

### Ouverture par F. PERIE, président de la commission foot en milieu scolaire

Mr PERIE souhaitait la bienvenue à toutes et à tous et rappelait son parcours de professeur d'EPS, de responsable de section sportive et son élection récente au comité directeur du District du Cantal avec comme mission, la gestion du pôle jeunes (technique et foot scolaire). Il évoque l'évolution des heures dévolues à la section sportive scolaire qui sont partie intégrante de la dotation horaire globale de l'établissement. A l'heure actuelle, une IMP est accordée par le rectorat au titre de l'accompagnement du dispositif, à des taux différents selon le statut du professeur (seulement coordonnateur ou en plus intervenant). Les établissements complètent avec leur marge d'autonomie, ce qui doit être largement anticipé lors de toute demande d'ouverture ou de renouvellement.

## Ouverture par le Président du District du Cantal T.CHARBONNEL



01

Mot de bienvenue de la part du nouveau président de la commission FMS 15 F. PERIE et informations du CTR REFERENT FOOT SCOLAIRE S. BOYER (réforme déc 2023, sport étude)



02

Point sur les SSS et ateliers foot, futsal (Retour visite/effectif/encadrement/axes d'amélioration/futur de la structure/animation de territoire/ Elite départementale) par le CTD 15 N. NEUVILLE



03

Intervention de la CPD 15 D. COULON (conventions/philosophie SSS pour tous) et du responsable UNSS H. DUMONTEL (calendrier/mixité)



04

FOOT 2000 / CONCOURS ET TESTS FOOT FOR SCHOOLS, QUINZAINE DU FOOT FOOT A L'ECOLE CONTENU FOOT A 8 REMISE DE DOTATIONS



07/12/2024

3



### **Intervention et rappels effectués par Mr Boyer (CTR FMS LAuRAFoot)**

Il reprend les appellations des structures définies dans l'ordre de qualité :

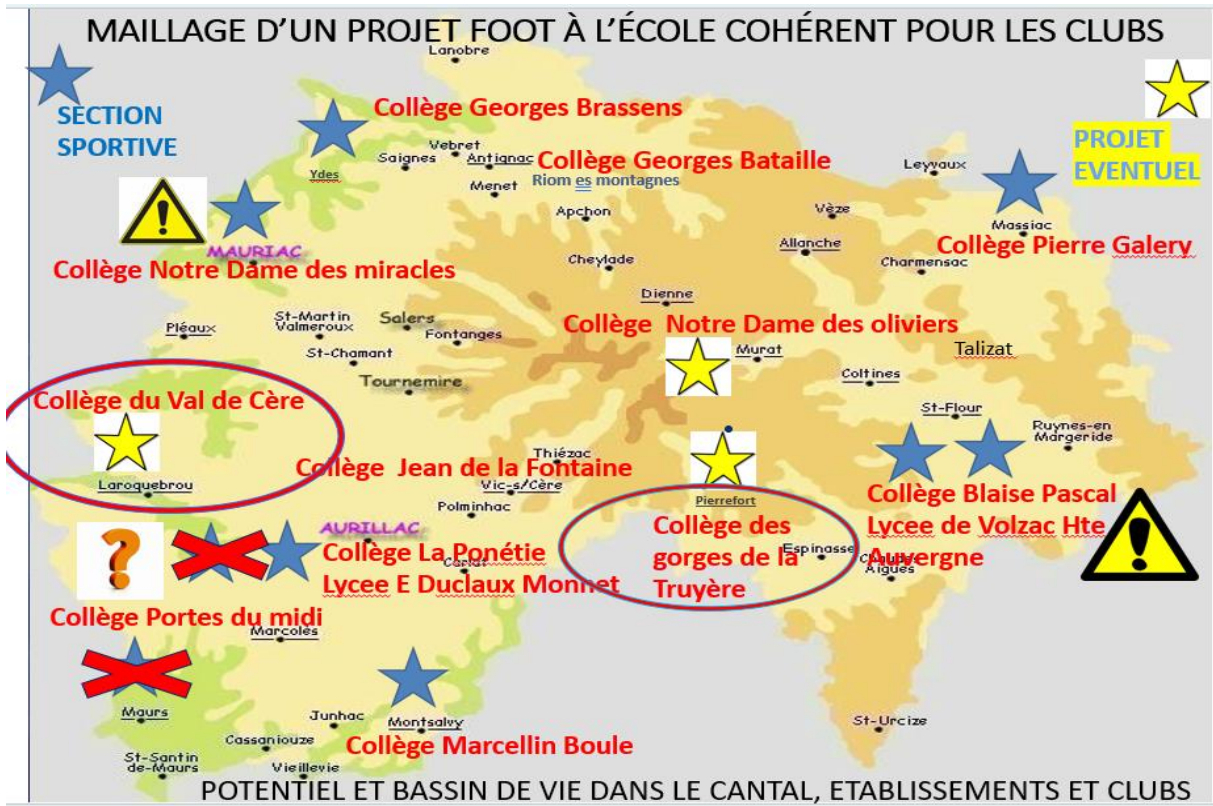
- Sports Etudes
- Section Sportive Scolaire FFF : qui possède une reconnaissance par l'EN et par la FFF
- Atelier Foot District : Possède une reconnaissance par le District

**Il rappelle que toutes ces structures doivent avoir une convention signée par l'ensemble des partenaires (Club/établissement scolaire/district/municipalité) quel que soit la reconnaissance.**

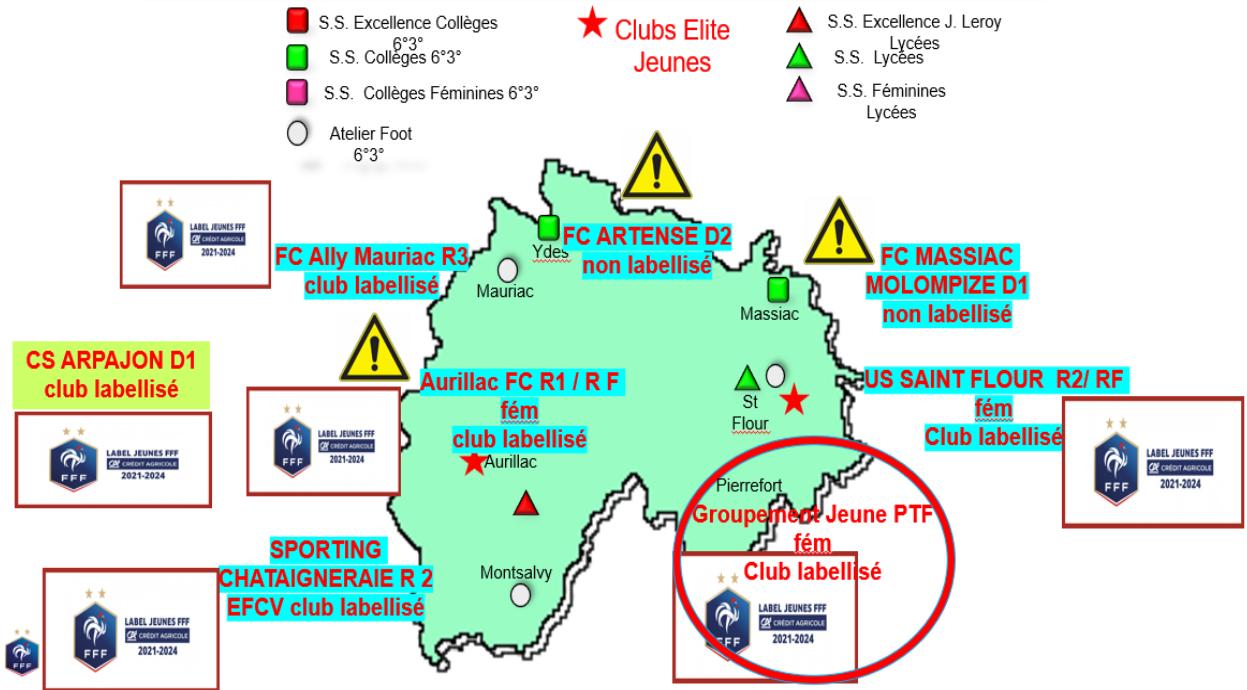
Il évoque le triple projet (scolaire, éducatif et sportif) concernant un élève dans ces structures ; ainsi que la volonté d'une offre de SSS ou d'un atelier foot en proximité pour tous les élèves, grâce à un maillage territorial performant. Il encourage les clubs et les établissements scolaires à promouvoir l'offre de pratique physique, sportive (tout comme les projets artistiques ou éducatifs). Il évoque brièvement la difficulté des organisations du temps scolaire et du temps de pratique (3h attribuées à l'origine) en s'adressant aux chefs d'établissements. Un échange est entamé avec Mrs CHARBONNEL et NEUVILLE autour des obligations de diplômes pour encadrer les structures. Il est évoqué les contraintes d'un BEF à la tête de la structure, ce qui implique que les prétendants cantaliens puissent rentrer en formation pour acquérir ce diplôme requis.

### **I SITUATION ET CARTOGRAPHIE DES STRUCTURES DANS LE CANTAL**

Mr NEUVILLE et Mr PERIE présentent une étude sur le maillage du territoire et les effectifs sur les dix dernières années.



### Cartographie et classifications des structures dans le District du CANTAL EN RELATION AVEC LE LABEL JEUNE 2023/24







**3 SECTIONS SPORTIVES + 1 SPORT ETUDE (E.N./CLUB/DISTRICT  
MINISTERE DE L'AGRICULTURE)**



**3 ATELIERS FOOTBALL CANTALIENS + 1 ATELIER FUTSAL  
(ETABLISSEMENT/CLUBS/DISTRICT)**






## II EVOLUTION DES EFFECTIFS SUR LES DIX DERNIERES ANNEES

### BILAN EN CHIFFRES



ANNEE	SECTIONS SPORTIVES	ATELIERS FOOT	FILLES	TOTAL GENERAL
2016	195 dont 21 FILLES	114 dont 31 Filles	52	309
2017	196 dont 30 FILLES	76 dont 19 Filles	49	271
2018	190 dont 31 FILLES	85 dont 26 Filles		275
2019	178 dont 38 FILLES	103 dont 36 Filles	74	281
2020	141 dont 22 FILLES	133 dont 34 Filles	56	274
2021	232 dont 51 FILLES	67 dont 11 filles	62	299
2022	162 dont 35 FILLES	116 dont 33 filles	68	278
2023	129 dont 24 FILLES	118 dont 26 filles	50	247
2024	112 dont 10 FILLES	124 dont 36 filles	46	248

 07/12/2024

8

### III POINTS SUR LES SSS ET ATELIERS FOOTBALL DU DEPARTEMENT

- (Evolution des effectifs, le nombre de joueurs garçons et le nombre de joueurs filles constituant la section ou atelier ; Encadrement, responsable technique et son diplôme ; Projet, axe d'amélioration)

**Collège d'Ydes** : 13 6<sup>e</sup>/5<sup>e</sup> dont 3 filles et 16 4<sup>e</sup>/3<sup>e</sup> dont 1 fille, en majorité des licenciés. Une bonne organisation autour de l'utilisation des terrains, qui sont de meilleure qualité. Projet : mieux préparer la promotion et les futurs tests (essais) avec le club et les écoles primaire pour la rentrée future (attirer plus de filles). Parfaite collaboration à la fois dans les contenus et dans le suivi éducatif des joueurs, entre le technicien (BMF) et le prof d'EPS. La durée de la séance est un problème car seulement 1H30, à la place de 2H avec plus de 20 mins de trajet à pied aller/retour.

**Collège de Massiac** : 13 6<sup>e</sup>/5<sup>e</sup> et 12 4<sup>e</sup>/3<sup>e</sup> dont 3 filles et quelques non licencié à la marge. Duo complémentaire entre le technicien possédant un BMF et le prof d'EPS, adaptation des contenus, terrain en meilleur état, mais encore à la limite du praticable. Meilleur suivi de génération avec le club support pour les rentrées futures. Evocation d'une tentative de réseau avec un collège limitrophe en haute Loire. Une réunion est au



programme pour parler de ce projet entre le nouveau principal et le club support ainsi que l'avenant de la convention.

**Lycée EMILE DUCLAUX / MONNET MERMOZ** : 37 joueurs ; Nouvelle direction technique et équipe encadrante (DES, BEF et BMF) ainsi qu'administrative (nouveau proviseur et proviseur adjoint dans les établissements). Mrs les chefs d'établissement interpellent l'assemblée pour retrouver au plus vite, un projet d'une section sportive collège sur Aurillac. Les programmes sportif et éducatif sont dévoilés et sont mis en avant (formation d'éducateur compris) ; L'équipe pédagogique et éducative est félicitée par les chefs d'établissement. Axe d'amélioration : Mise en sommeil de la section féminine pour cette saison (projet futur à revoir avec les structures des collèges environnants, possédant des joueuses). Mrs les chefs d'établissements ont insisté sur l'intérêt d'un projet à couvrir si possible l'ensemble du cursus collège pour pouvoir se poursuivre en lycées (différentes filières possibles dans leurs lycées). De même, ils souhaitent favoriser la mixité en accueillant aussi bien des filles que des garçons,

**Lycée Agricole Louis MALLET** : 20 joueurs dont 2 filles, peu d'élèves licenciés. Toujours de la difficulté pour composer les effectifs en interne ainsi qu'avec le lycée de la haute Auvergne qui n'est plus en réseau pour cette année. Le club support met à disposition un éducateur BMF pour les séances. La formation d'éducateur est de nouveau programmée pour la bi qualification.

**Collège de Montsalvy** : 28 6<sup>e</sup>/5<sup>e</sup> dont 15 filles et 23 4<sup>e</sup>/3<sup>e</sup> dont 9 filles avec un pourcentage de 80% de licenciés environ. Dispositif EMF mis en place par le chef d'établissement qui consiste à proposer des activités diverses en après-midi. Ainsi sont constitués pour le football, un groupe d'initiation avec une séance sur deux et un autre groupe d'expert. L'encadrement a été renouvelé et va nécessiter un BMF à l'avenir pour manager une équipe encadrante assez jeune et inexpérimentée. Toujours une filière féminine intéressante qui pose la question de comment continuer la pratique féminine en lycée ? Séances qui ne durent qu'1H15 sur un créneau de 2H, en raison du trajet à pied (25 minutes aller/retour) qui reste un axe d'amélioration.

**Collège de Mauriac** : 9 6<sup>e</sup>/5<sup>e</sup> dont 4 filles et 7 4<sup>e</sup>/3<sup>e</sup> dont 2 filles, seulement que 3 licenciés. Difficulté au niveau des effectifs, encadrement performant (BMF) pour s'adapter à l'hétérogénéité du groupe. Animation de territoire avec objectif de faire pratiquer en mixité et amener de futurs pratiquants au club support.

**Atelier Futsal au collège de Pierrefort** : 19 6<sup>e</sup>/5<sup>e</sup> dont 9 filles et 16 4<sup>e</sup>/3<sup>e</sup> dont 3 filles avec une majorité de non licenciés. Nouvelle structure en année probatoire, avec comme encadrement une prof d'EPS ainsi qu'une AED (licenciée football) ; Projet de



s'inscrire à des formations initiales de futsal pour ces encadrantes. Des effectifs intéressants pour débiter et un véritable soutien venant de l'établissement. Le club support, qui était à l'origine demandeur, connaît des problèmes d'encadrement à ce jour. Une réunion proposée par Mme la Principale est en prévision pour évoquer le rôle de chacun des partenaires et le conventionnement.

#### **IV INTERVENTION DE Mme COULON (CPD Cantal) ET BILAN DES CONVENTIONS**

Rappel de Mme COULON (CPD Cantal) sur les cahiers des charges des sections sportives, remémorant les textes du ministère pour la création et l'évolution de ces structures (notamment pour le futsal et son encadrement). Elle évoquait les heures attribuées aux professeurs d'EPS pour encadrer les sections et spécifiait qu'un membre volontaire de l'équipe éducative pouvait en assurer le suivi et la coordination.

Le renouvellement des conventions tous les 4 ans pour les collèges et 3 ans pour les lycées était dit et redit. Toutes les structures sont en suivi à ce jour, a spécifié Mme COULON et Mr NEUVILLE reformulait l'importance d'effectuer une convention pour les ateliers foot ainsi que de faire un avenant pour toute structure qui changerait d'organigramme technique et ou administratif.

La convention permet notamment de :

- Présenter les parties prenantes ;
- Proposer le cadre des aménagements ;
- Clarifier les modalités de fonctionnement ;
- Préciser par avenant annuel l'organisation et le suivi.

Enfin, Mme COULON précise que l'équipe de professeurs d'éducation physique et sportive (EPS) est impliquée aux côtés du chef d'établissement dans la conception et la formalisation du projet de SSS, lui-même intégré au projet d'établissement.

#### **V INFORMATIONS UNSS 15**

- -La Mixité

En football Garçons Excellence ou Etablissement, la mixité est autorisée sans restriction de nombre pour toutes les catégories (Benjamins, Collèges, Lycées).





- le Calendrier

04/12 - CD Football Exc Benjamins et Collège à Ydes

08/01 - CD Futsal Exc Lycée

29/01 - CD Futsal Exc Benj et Collège à St Flour

19/02 - CD Futsal Etab

12/03 - CA Futsal Exc Collège Garçons à Aurillac (Peyrolles)

19/03 - CA Foot/Futsal Etab Benj et Collège à Clermont

11/06 - CA Foot/Futsal Exc benjamins à Clermont.

Le calendrier Foot/Futsal Excellence se rajoute au calendrier classique qui est déjà assez dense. Du coup, les professeurs d'EPS sont obligés de faire des choix.

A cela se rajoute des journées de sélections ou des rencontres FFF le mercredi après-midi qui mettent en difficulté la pratique (d'autres activités sportives) notamment dans les petits collèges. Il est évoqué que le district ne reprogramme pas des matchs en retard les mercredis, dans la mesure du possible.

## VI DIVERS INFORMATIONS

- Foot 2000 (il faut que **les responsables des SSS et ateliers foot aient complété les informations de leur section sur Foot2000 (effectif, emploi du temps, staff...)** et « **transmis cadre technique** » **avant le 15 décembre 2024**)
- Quinzaine du foot pour les lycées et foot for schools pour les collèges (**Clôture des inscriptions en MARS 2025 et jury académique, le 17/04/25**)
- Projet foot à l'école prochainement repris par le nouveau CTD DAP, Mr Mathieu YVES, présenté par le Président du District et en collaboration avec Mme COULON (Contexte et Constat ; philosophie, objectif, démarche d'engagement, projet sportif et éducatif, outils d'accompagnement)

## VII DOTATIONS MATERIEL ET FINANCIERE

### Matériel

- 10 taille 4 et 5 taille 5 pour les collèges
- 10 taille 5 pour les lycées
- 2 ballons futsal et coupelles pour le collège de Pierrefort (futsal)



## Subventions

Selon les visites effectuées par le CTD N. Neuville durant l'année scolaire 24/25 et en rapport avec des critères d'évaluation (classification de la structure, niveau d'encadrement et coût, effectifs, fidélisation, infos FOO2000, réseau, notoriété, historique, tenue, état terrain, spé gardien, formation arbitrage/éducateurs, gymnase, futsal), une subvention sera délivrée en fin d'année scolaire (fin juin) à chaque structure.

## VIII FORMATIONS ARBITRAGE, EDUCATEURS, FUTSAL 3C3

### Formation

- Le Conseiller Technique Départemental est disponible pour dispenser différentes formations en collège (3<sup>ème</sup>) et en Lycée. D'ailleurs comme les années précédentes, les lycées DUCLAUX / MONNET MERMOZ et LOUIS MALLET renouvellent leur demande. Le collège Blaise PASCAL est aussi dans ce cas.
- Le Conseiller Technique Régional à l'arbitrage est à disposition pour intervenir dans les structures pour des formations sur le foot à 8, à 11 et futsal.

### Contenu

- Certains responsables techniques ont demandé un renouvellement des contenus, notamment autour du foot à 8 ; ce qui correspond aux travaux en cours de la commission technique du District du Cantal.


### Futsal


- 3C3 : nouvelle pratique facile à mettre en place dans les structures





## Règles du jeu

### BALLON - EFFECTIF - GDB

 **Ballon de Futsal T4** (ou adapté à la catégorie pour les plus jeunes)

 L'équipe qui gagne le tirage au sort obtient l'**engagement** qui s'effectue dans la **zone « Changement de Statut »** (au-delà ligne des 9m) avec joueur(se)s **adverse(s)** à **3m** minimum.

 **3 contre 3 + 1 suppléant minimum et 2 maximum.**

 **Gardien de But** : Possibilité de prendre le ballon à la **main** dans les **6m** pour le joueur le plus proche de la ligne de but.

